

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/05

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 023-212316806-20250220-202505-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Etaient présents : Mmes Angélique THELIOL, Patricia ANGELINI, Fanny LAPORTE-CADILLON, Sandra TERACOL,

MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, Pascal LESOUPLE, M Jérôme CANDORET,

Etaient absents et excusés : Mmes Joëlle FAUCONNET, Christelle BAUMET, Ms David CHASSAGNE, Régis GUYONNET,

Mme Joëlle FAUCONNET donne procuration à M Pierre DUGUET

Secrétaire de séance : Mme Angélique THELIOL

Objet : Autorisation à M le Maire à signer la convention d'accompagnement sur le temps de pause méridienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, actuellement un enfant scolarisé au sein de l'école de Sardent Georges Mercier bénéficie d'une aide humaine (AESH). Il peut y avoir un accompagnement sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la collectivité.

Les services de la DSDEN proposent une convention d'accompagnement sur le temps de pause méridienne le mardi, le jeudi et le vendredi de 12h30 à 13h00 pour cet enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'accompagnement sur le temps de pause méridienne.

Fait et délibéré en Mairie

Pour copie conforme

En Mairie, le 20/02/2025

Publié, le 21/02/2025

Transmis, le 21/02/2025

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Angélique THELIOL

Signé électroniquement par : Thierry
GAILLARD
Date de signature : 21/02/2025
Qualité : Maire